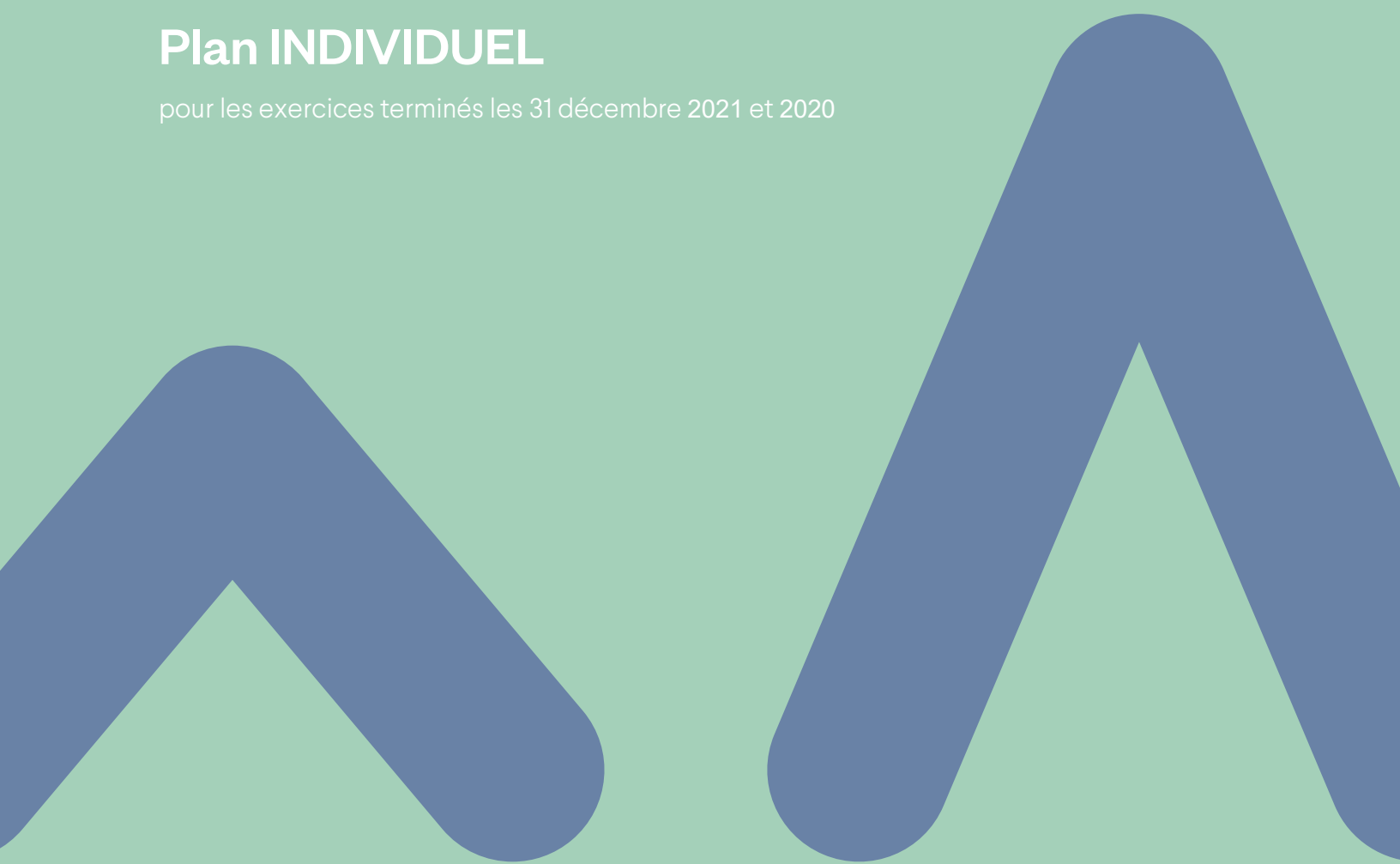


États financiers

Plan INDIVIDUEL

pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020



KALEIDO

Le Plan INDIVIDUEL

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	3-4
États financiers	
États de la situation financière.....	5
États du résultat net et du résultat global.....	6
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats.....	7-8
Tableaux des flux de trésorerie.....	9
Inventaire du portefeuille.....	10-16
Notes complémentaires.....	17-28
Annexes	
Conventions de plans de bourses d'études (non audité)	29
Paiements d'aide aux études (non audité)	30

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du
Plan INDIVIDUEL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan INDIVIDUEL (le « Plan »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Plan aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Plan conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Plan à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Plan ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Plan.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Plan.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Plan à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Plan à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Benoit Patry.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Québec, Québec

24 mars 2022

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110092

États de la situation financière

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
(en milliers de \$ canadiens)			
Actifs			
Trésorerie		743	471
Solde de règlement sur vente		3	39
Autres débiteurs	7	1 800	2 230
Dividendes à recevoir		28	16
Intérêts à recevoir		121	89
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir		1 225	1 114
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir		1 402	1 223
Placements	4	48 157	38 327
		53 479	43 509
Passifs			
Solde de règlement sur achat		-	2
Fournisseurs et autres créditeurs	6	182	128
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser		130	121
		312	251
Actif net attribuable aux contrats		53 167	43 258

Approuvé par

[Yves Lacasse] _____ Président du conseil d'administration

[Albert Caponi] _____ Président du comité d'audit et de gestion de risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat net et du résultat global

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

Notes 2021 2020

Produits des activités ordinaires

Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études	512	443
Dividendes	327	246
Gain réalisé sur cession de placements	2 516	949
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements	1 010	1 019

4 365 2 657

Charges opérationnelles

Frais de courtage	9	18
Frais de taxes américaines	11	6
Honoraires des gestionnaires de portefeuille	52	36
Honoraires du fiduciaire	1	1
Honoraires du gardien de valeurs	25	24
Honoraires d'administration	7 574	393
Honoraires du comité d'examen indépendant	1	1

673 479

Résultat net et résultat global attribuable aux contrats 3 692 2 178

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
Actif net au 31 décembre 2020	21 358	1 423	11 657	4 279	3 758	783	43 258
Résultat net et résultat global de la période	-	(159)	-	3 127	-	724	3 692
Augmentation							
Épargne des souscripteurs	14 879	-	-	-	-	-	14 879
Transferts entre plans	33	-	69	13	7	1	123
Subventions reçues des gouvernements	-	-	3 554	-	1 456	-	5 010
Transferts reçus d'autres promoteurs	-	1	10	-	2	-	13
	14 912	1	3 633	13	1 465	1	20 025
Diminution							
Remboursement d'épargne à l'échéance	(10 169)	-	-	-	-	-	(10 169)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	-	(14)	-	(14)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	(39)	(20)	(2)	(2)	(63)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	(1 905)	(371)	(858)	(130)	(3 264)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Paiement de revenus accumulés (PRA)	-	(8)	-	-	-	-	(8)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	(288)	-	-	-	-	(288)
	(10 169)	(296)	(1 944)	(391)	(874)	(134)	(13 808)
Actif net au 31 décembre 2021	26 101	969	13 346	7 028	4 349	1 374	53 167

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
Actif net au 31 décembre 2019	15 604	784	9 743	3 324	2 974	555	32 984
Résultat net et résultat global de la période	-	865	-	1 054	-	259	2 178
Augmentation							
Épargne des souscripteurs	12 505	-	-	-	-	-	12 505
Transferts entre plans	234	-	281	61	56	8	640
Subventions reçues des gouvernements	-	-	2 834	-	1 238	-	4 072
Transfert de revenus cumulés sur l'épargne	-	-	2	-	-	-	2
	12 739	-	3 117	61	1 294	8	17 219
Diminution							
Remboursement d'épargne à l'échéance	(6 985)	-	-	-	-	-	(6 985)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	-	(14)	-	(14)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	(15)	(5)	-	-	(20)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	(1 188)	(154)	(496)	(39)	(1 877)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	-	(4)	-	(1)	-	-	(5)
Paiement de revenus accumulés (PRA)	-	(5)	-	-	-	-	(5)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	(217)	-	-	-	-	(217)
	(6 985)	(226)	(1 203)	(160)	(510)	(39)	(9 123)
Actif net au 31 décembre 2020	21 358	1 423	11 657	4 279	3 758	783	43 258

Tableaux des flux de trésorerie

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

2021 2020

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Revenus perçus		
Intérêts	480	422
Dividendes	312	253
	792	675
Charges opérationnelles payées		
Frais de courtage	(9)	(18)
Frais de taxes américaines	(11)	(6)
Honoraires des gestionnaires de portefeuille	(49)	(32)
Honoraires du fiduciaire	(1)	(1)
Honoraires du gardien de valeurs	(26)	(20)
Honoraires d'administration	(547)	(387)
Honoraires du comité d'examen indépendant	(1)	(1)
	(644)	(465)
Autres activités opérationnelles		
Cession de placements	59 402	46 441
Acquisition de placements	(65 654)	(52 748)
	(6 252)	(6 307)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités opérationnelles	(6 104)	(6 097)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Épargne reçue	15 322	11 215
Épargne versée à d'autres promoteurs	(14)	(1)
Remboursements d'épargne aux souscripteurs	(10 169)	(6 987)
SCEE et revenus sur SCEE reçus (nets des transferts aux autres promoteurs)	3 394	2 747
IQEE et revenus sur IQEE reçus	1 279	882
IQEE et revenus sur IQEE versés	(9)	(6)
Transferts entre plans	123	640
Paiements d'aide aux études (PAE)	(3 550)	(2 096)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	6 376	6 394
Augmentation nette de la trésorerie	272	297
Trésorerie au début de l'exercice	471	174
Trésorerie à la fin de l'exercice	743	471

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2021

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Placements à court terme					
5 920	Encaisse		-	5 920	5 920
400	Province de l'Ontario	8 mars 2022	1,350	405	400
200	Exportation et développement Canada	1 sept. 2022	1,800	205	201
80	Alimentation Couche-Tard inc.	1 nov. 2022	3,899	85	82
69	Ville de Sainte Catherine	23 avr. 2022	2,100	68	69
65	Cash sweep		-	65	65
50	Ville de St-Hyacinthe	17 oct. 2022	2,900	49	51
50	Ville de Magog	2 oct. 2022	2,750	49	51
50	Ville de Saguenay	20 avr. 2022	1,850	49	50
50	Ville de Brossard	5 nov. 2022	0,700	50	50
50	Ville de Val-d'Or	1 déc. 2022	0,700	50	50
40	Société de transport de Lévis	5 juil. 2022	0,550	40	40
25	Province de l'Alberta	1 sept. 2022	1,600	25	25
25	Réseau de transport de la Capitale	18 nov. 2022	0,650	25	25
20	Ville de Sept-Îles	25 sept. 2022	2,100	20	20
20	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	11 juin 2022	2,000	20	20
10	Société de transport de l'Outaouais	12 sept. 2022	1,900	10	10
10	Municipalité régionale de Niagara	24 juil. 2022	1,950	10	10
10	Ville de Lévis	4 juin 2022	2,100	10	10
10	Réseau de transport métropolitain	30 avr. 2022	0,500	10	10
Total - Placements à court terme				7 165	7 159
Obligations					
Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada					
700	Gouvernement du Canada	1 sept. 2026	1,000	688	692
Obligations émises ou garanties par une province canadienne					
2 590	Province de l'Ontario	2 juin 2023	2,850	2 693	2 657
1 475	Province de l'Ontario	1 févr. 2027	1,850	1 510	1 492
1 150	Province de l'Ontario	2 juin 2028	2,900	1 233	1 229
1 175	Province de l'Ontario	8 sept. 2023	2,600	1 206	1 205
1 050	Province de Québec	13 févr. 2027	1,850	1 059	1 065
600	Province de l'Ontario	27 janv. 2023	1,950	608	608
600	Financière CDP inc.	19 oct. 2026	1,500	599	598
550	Province de Québec	27 mai 2031	2,100	552	557
475	Province de l'Ontario	2 juin 2026	2,400	493	492
425	Province de l'Ontario	1 nov. 2029	1,550	420	415
395	Province de Québec	1 sept. 2025	2,750	432	413
330	Province de l'Ontario	8 sept. 2025	1,750	333	333
310	Province de l'Ontario	2 juin 2024	3,500	339	326

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2021

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises ou garanties par une province canadienne (suite)					
300	Province de l'Alberta	1 juin 2030	2,050	299	301
250	Province de l'Ontario	2 juin 2025	2,600	260	260
100	Province de Québec	22 févr. 2024	2,250	100	102
25	Province du Manitoba	2 juin 2028	3,000	25	27
25	Province de Québec	1 sept. 2028	2,750	26	27
				12 187	12 107
Obligations émises ou garanties par une municipalité					
280	Réseau de transport métropolitain	30 avr. 2026	1,350	276	273
223	Société de transport de l'Outaouais	11 avr. 2023	2,550	232	227
200	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	17 juin 2025	1,300	200	197
200	Réseau de transport de la Capitale	18 nov. 2025	1,000	198	194
175	TransLink	4 juin 2025	3,050	187	184
175	Ville de Val-d'Or	1 déc. 2025	1,000	172	169
150	Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche	9 sept. 2025	1,000	147	145
150	Ville de Brossard	5 nov. 2025	0,950	148	145
140	Ville de Mascouche	7 oct. 2025	0,950	139	135
106	Réseau de transport de Longueuil	17 déc. 2024	2,100	110	107
110	Ville de Beloeil	15 oct. 2025	0,950	109	106
100	Réseau de transport de la Capitale	18 nov. 2024	0,900	99	98
75	Société de transport de Lévis	9 juil. 2025	1,200	74	73
75	Ville de Sainte-Marthe-Sur-Le-Lac	9 sept. 2025	1,100	75	73
50	Ville de Brossard	5 nov. 2023	0,800	50	49
50	Ville de Val-d'Or	1 déc. 2023	0,800	50	49
50	Ville de Brossard	5 nov. 2024	0,900	50	49
50	Ville de Val-d'Or	1 déc. 2024	0,900	50	49
50	Ville de Mascouche	7 oct. 2024	0,800	50	49
50	Réseau de transport de la Capitale	14 juin 2026	1,300	50	49
40	Ville de Brossard	25 juil. 2023	2,900	40	41
40	Société de transport de Lévis	5 juil. 2023	0,700	40	40
39	Ville de Beloeil	7 mai 2023	2,200	39	39
40	Société de transport de Lévis	5 juil. 2024	0,900	40	39
40	Société de transport de Lévis	5 juil. 2025	1,150	40	39
40	Société de transport de Lévis	5 juil. 2026	1,350	39	39
31	Ville de Sainte Catherine	23 avr. 2023	2,200	31	31
30	Ville de Sorel-Tracy	11 juin 2023	2,100	30	30
30	TransLink	3 juil. 2030	1,600	30	29
25	Ville de Toronto	21 mai 2024	3,400	25	26
25	Ville de Longueuil	19 juil. 2023	2,800	25	26
25	Réseau de transport de la Capitale	18 nov. 2023	0,800	25	25
20	Ville de Sept-Îles	25 sept. 2023	2,150	20	20
20	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	11 juin 2023	2,100	20	20

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2021

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises ou garanties par une municipalité (suite)					
20	Ville de Mascouche	7 oct. 2023	0,700	20	20
15	Ville de Candiac	31 juil. 2023	2,750	15	15
10	Ville de Lévis	4 juin 2023	2,200	10	10
10	Société de transport de l'Outaouais	12 sept. 2023	1,950	10	10
10	Réseau de transport métropolitain	30 avr. 2023	0,650	10	10
10	Réseau de transport métropolitain	30 avr. 2024	0,850	10	10
10	Réseau de transport métropolitain	30 avr. 2025	1,100	10	10
10	Ville de Beloeil	15 oct. 2024	0,850	10	10
				3 005	2 959
Obligations émises par des entreprises					
625	Banque Nationale du Canada	15 juin 2026	1,534	616	613
400	Banque Royale du Canada	1 mai 2025	1,936	403	401
400	Fédération des caisses Desjardins du Québec	10 sept. 2026	1,587	394	392
350	Banque Toronto-Dominion	9 déc. 2025	1,128	340	340
300	BCI QuadReal	12 mars 2024	1,056	300	297
300	Banque de Montréal	28 mai 2026	1,551	295	294
250	Banque Toronto-Dominion	13 mars 2025	1,943	254	251
210	Fédération des caisses Desjardins du Québec	11 sept. 2023	3,310	219	216
200	Banque Royale du Canada	26 sept. 2023	3,296	211	206
200	Banque de Montréal	6 mars 2024	2,850	205	205
200	Banque de Montréal	29 juil. 2024	2,280	209	203
175	Banque Laurentienne du Canada	3 juin 2024	1,150	175	172
150	La Banque de Nouvelle-Écosse	18 janv. 2029	3,890 (flottant)	160	156
150	Altalink, L.P.	29 mai 2026	2,747	156	156
148	Lower Mattagami Energy L.P.	20 juin 2024	3,416	162	155
150	Toronto Hydro Corporation	10 avr. 2023	2,910	156	153
140	Enbridge Inc.	8 juin 2027	3,200	147	145
125	TransCanada Pipelines Ltd.	5 avr. 2027	3,800	135	133
125	OMERS Realty Corporation	4 oct. 2027	3,244	135	133
125	bclMC Realty Corporation	31 mars 2027	3,000	137	131
125	Shaw Communications Inc.	31 janv. 2024	4,350	135	131
125	Fairfax Financial	3 mars 2031	3,950	125	130
125	Autorité aéroportuaire du grand Toronto	3 avr. 2029	2,730	131	130
130	Saputo inc.	16 juin 2027	2,242	132	129
125	bclMC Realty Corporation	3 juin 2025	2,840	131	129
125	Granite Real Estate Investment Trust	30 août 2028	2,194	125	123
105	Banque Toronto-Dominion	22 avr. 2030	3,105	106	108
100	Alimentation Couche-Tard inc.	2 juin 2025	2,237	110	105
100	Choice Properties Real Estate Investment Trust	10 janv. 2025	2,237	105	104

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2021

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
100	CT Real Estate Investment	1 juin 2026	2,237	106	104
100	Hydro One Inc.	24 févr. 2026	2,770	107	104
100	407 International inc.	16 mai 2024	3,320	106	104
100	OMERS Realty Corporation	23 févr. 2024	2,858	107	103
100	La Société Canadian Tire Ltée	6 juil. 2023	3,167	104	102
100	Choice Properties Real Estate Investment Trust	21 mai 2027	2,848	103	102
100	Wells Fargo & Company	18 févr. 2027	2,493	100	101
100	Société financière Manuvie	12 mai 2030	2,237 (flottant)	100	101
100	Dollarama inc.	9 juil. 2029	2,443	100	100
100	Bell Canada	16 août 2027	1,650	99	96
90	TELUS Corporation	8 juil. 2026	2,750	92	92
70	La Banque de Nouvelle-Écosse	20 juin 2025	8,900	91	86
75	North West Redwater Partnership	1 juin 2029	4,250	84	84
75	Great-West Lifeco Inc.	14 mai 2030	2,379	75	75
75	Bell Canada	29 mai 2028	2,200	75	74
75	La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	31 déc. 2081	3,600	75	74
70	Banque Royale du Canada	24 nov. 2080	4,500 (flottant)	72	73
75	Allied Properties Real Estate Investment Trust	12 févr. 2026	1,726	75	73
75	Financière Sun Life inc.	1 oct. 2035	2,060	75	72
60	Epcor Utilities Inc.	19 mai 2023	1,299	60	60
50	Intact Corporation financière	24 mars 2025	3,691	50	53
50	Rogers Communications Inc.	13 mars 2024	4,000	53	52
50	Groupe TMX Inc.	11 déc. 2024	2,997	51	52
50	TELUS Corporation	1 avr. 2024	3,350	52	52
50	Bell Canada	22 mars 2023	3,350	52	51
50	Financière Sun Life inc.	10 mai 2032	2,580 (flottant)	50	51
50	Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 avr. 2025	2,000	50	50
50	OMERS Realty Corporation	22 sept. 2023	1,298	50	50
50	Intact Corporation financière	18 mai 2028	2,179	50	50
50	Allied Properties Real Estate Investment Trust	6 févr. 2032	3,095	50	49
50	Intact Corporation financière	16 déc. 2030	1,928	50	48
40	Rogers Communications Inc.	1 mai 2029	3,250	39	41
40	Énergir	16 avr. 2027	2,100	40	40
35	Groupe TMX Inc.	5 juin 2028	2,580	39	38
30	Shaw Communications Inc.	1 mars 2027	3,800	31	32
30	407 International inc.	22 mai 2025	1,800	30	30
30	Banque Royale du Canada	30 juin 2030	2,088 (flottant)	30	30
25	Banque Toronto-Dominion	4 mars 2031	4,859	28	28
25	Enbridge Gas Inc.	1 avr. 2030	2,900	25	26
25	Intact Corporation financière	7 juin 2027	4,500	26	26

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2021

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises par des entreprises (suite)					
25	Wells Fargo & Company	19 mai 2026	2,975	26	26
25	Allied Properties Real Estate Investment Trust	15 août 2029	3,394	25	26
25	Les Compagnies Loblaw Ltée	7 mai 2030	2,088	25	24
20	Allied Properties Real Estate Investment Trust	15 mai 2028	3,131	20	20
10	Les Compagnies Loblaw Ltée	11 déc. 2028	4,488	12	11
10	Allied Properties Real Estate Investment Trust	8 avr. 2027	3,113	10	10
10	Choice Properties Real Estate Investment Trust	30 nov. 2026	2,456	10	10
				8 689	8 597
Total - Obligations				24 569	24 355

Valeur nominale	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions			
Énergie			
13 805	Enbridge Inc.	644	681
9 275	Parkland Fuel Corporation	329	322
4 443	TC Energy Corporation	259	261
914	Eog Resources Inc.	68	103
		1 300	1 367
Matériaux			
376	Linde plc	113	164
		113	164
Communications			
12 543	TELUS Corporation	320	374
1 808	BCE Inc.	107	119
		427	493

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2021

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Utilitaires			
8 089	Brookfield Infrastructure Finance Limited	543	620
7 264	Brookfield Renewable partners	315	327
2 657	Fortis inc.	140	162
4 866	Hydro One Limited	134	159
		<u>1 132</u>	<u>1 268</u>
Finance			
6 638	Banque Royale du Canada	671	889
9 269	Brookfield Asset Management Inc.	490	705
6 831	Banque Toronto-Dominion	492	661
4 949	La Banque de Nouvelle-Écosse	331	443
6 558	Canadian Apartment Properties REIT	353	392
3 616	Granite Real Estate Investment Trust	270	381
725	Mastercard Inc.	311	329
1 660	Intact Corporation financière	224	272
2 874	Financière Sun Life inc.	157	202
687	CME Group Inc.	176	198
6 489	Société financière Definity	165	191
2 583	IA Groupe financier	160	186
1 167	Cullen/Frost Inc.	150	186
764	Marsh McLennan	153	168
983	Interactive Brokers Group Inc.	78	99
947	Banque Nationale du Canada	66	91
476	Groupe TMX Inc.	61	61
		<u>4 308</u>	<u>5 454</u>
Consommation de produits			
2 226	Premium Brands Holdings Corporation	239	280
1 006	Five Below	239	264
8 851	Les Aliments Maple Leaf	245	260
3 051	Lamb Weston	220	245
2 102	The TJX Companies Inc.	171	203
565	Pepsico Inc.	104	125
846	George Weston Ltée	99	124
847	Les Compagnies Loblaw Ltée	63	88
541	D.R. Horton	63	74
1 005	Metro inc.	57	68
		<u>1 500</u>	<u>1 731</u>

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2021

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Consommation de services			
2 188	Thomson Reuters Corporation	227	330
8 114	Shaw Communications Inc.	265	311
6 646	Quebecor inc.	194	189
		<u>686</u>	<u>830</u>
Industries			
3 722	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	489	577
2 925	Groupe WSP Global Inc.	314	535
640	Nordson	193	206
985	Waste Connections Inc.	131	170
229	Rockwell Automation	73	101
		<u>1 200</u>	<u>1 589</u>
Technologie			
260	Constellation Software Inc.	418	608
183	Adobe Inc.	114	132
78	Alphabet Inc.	202	285
58	Amazon.com Inc.	219	244
966	Analog Devices	201	214
1 443	Apple Inc.	178	324
642	Meta	218	273
899	Microsoft Corporation	232	382
84	Netflix Inc.	54	64
656	Texas Instruments Inc.	139	156
682	Workday	241	235
		<u>2 216</u>	<u>2 917</u>
Santé			
712	Danaher Corporation	176	297
800	Amgen	230	228
3 348	Envista	179	191
240	Charles River Laboratories	78	114
		<u>663</u>	<u>830</u>
Total - Actions		<u>13 545</u>	<u>16 643</u>
Total - Inventaire du portefeuille		<u>45 279</u>	<u>48 157</u>

Notes complémentaires

pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020

(en milliers de \$ canadiens)

1. Information générale sur le Plan

Le Plan INDIVIDUEL (le « Plan ») est une fiducie constituée par déclaration de fiducie en vertu du Code civil du Québec; il est régi par une convention de fiducie (la « convention ») conclue le 9 juillet 2010 entre la Fondation Kaleido (la «Fondation»), Trust Eterna inc. et Kaleido Croissance inc. Cette dernière entité agit comme gestionnaire de fonds d'investissement du Plan INDIVIDUEL promu par la Fondation. Le siège social du Plan, qui est son établissement principal, est situé au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec (Québec) G1W 0C5.

Le Plan INDIVIDUEL est un plan de bourses d'études individuel s'adressant aux bénéficiaires de tous âges. Les études admissibles au versement d'un paiement d'aide aux études (PAE) sont des programmes d'études de niveau postsecondaire, générales ou techniques, à temps plein ou à temps partiel (études collégiales, collège communautaire ou université) au Canada ou l'équivalent à l'étranger. Les programmes offerts par un établissement d'enseignement postsecondaire, visant à conférer ou à accroître la compétence nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle, sont aussi admissibles. Dans tous les cas, il s'agit d'étude d'une durée minimale de trois semaines consécutives, comportant au moins 10 heures de cours ou de travail scolaire par semaine. Les programmes de formation déterminés sont également des études admissibles. Les programmes de formation déterminés sont des programmes de niveau postsecondaire d'une durée minimale de trois semaines consécutives qui prévoient des cours auxquels l'étudiant doit consacrer au moins 12 heures par mois. Lorsqu'un bénéficiaire est inscrit à un cours à distance pour de telles études, celles-ci sont également considérées comme admissibles. Les PAE que le bénéficiaire pourra recevoir dépendent des revenus qui auront été générés par les placements effectués par les gestionnaires de portefeuille. Le Plan investit dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes, des titres de créances émis ou garantis par des gouvernements canadiens et des titres de créances à court terme du Trésor canadien.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 24 mars 2022.

2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 décembre 2021.

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque exercice de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après.

La présentation des actifs et passifs à l'état de la situation financière s'effectue du plus liquide au moins liquide. Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (\$ CAN), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle du Plan.

Entité d'investissement

Le Plan répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car les conditions suivantes sont rencontrées:

- le Plan obtient des capitaux de plusieurs investisseurs (les souscripteurs) dans le but de gérer leur épargne;
- le Plan déclare à ses investisseurs (souscripteurs) que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- le Plan mesure et évalue la performance des ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Plan ne prépare pas d'états financiers consolidés.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

- **Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Plan et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt effectif.

- **Dividendes**

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Plan à percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire à la date de déclaration du dividende.

Comptabilisation des charges

- **Frais de courtage**

Les frais de courtage payés aux courtiers représentent une commission calculée par ce dernier et varient habituellement entre 0,01 \$ et 0,05 \$ par action ou obligation achetée ou vendue.

- **Honoraires des gestionnaires de portefeuille**

Les honoraires payés aux gestionnaires de portefeuille représentent un pourcentage dégressif établi par le gestionnaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

- **Honoraires du fiduciaire**

Les honoraires du fiduciaire représentent un montant fixe annuel déterminé par contrat avec le fiduciaire.

- **Honoraires du gardien de valeurs**

Les honoraires payés au gardien de valeur représentent 0,009 % (0,009 % en 2020) de l'actif annuel moyen sous gestion. Des frais de transaction reliés à l'achat et à la vente de titres sont également facturés.

- **Honoraires d'administration**

Les honoraires d'administration payés au promoteur et au gestionnaire du Plan ne pouvaient excéder 1,18 % jusqu'au 30 juin 2021 et 1,35% depuis le 1er juillet 2021 (1,18 % en 2020) de l'actif sous gestion du Plan. Les honoraires d'administration qui ne sont pas requis pour le maintien et le développement de l'organisation sont réduits de tout excédent des revenus sur les dépenses de Kaleido Croissance inc. afin de retourner tout surplus aux Plans UNIVERSITAS, REEE FLEX et INDIVIDUEL (les « Plans ») par le biais d'une baisse du taux d'honoraires d'administration.

- **Honoraires du comité d'examen indépendant**

Les honoraires du comité d'examen indépendant sont composés des jetons de présence et d'une allocation annuelle accordés aux membres du comité en plus des dépenses reliées à la tenue des rencontres.

Instruments financiers

- **Classement et évaluation des actifs financiers**

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Plan établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option de juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. Le Plan n'a pas désigné d'actif en vertu de l'option de juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

▪ Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour les fins du classement d'un actif financier, le Plan doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée, pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si le Plan détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

▪ Modèle économique

Pour établir le classement des actifs financiers, le Plan détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont le Plan gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont le Plan s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont le Plan dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal du Plan est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif du Plan est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Tout le portefeuille de placements est maintenant classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque la stratégie du Plan telle que décrite au prospectus, ainsi que les décisions sont fondées sur la juste valeur des actifs. Bien que le Plan perçoive des flux de trésorerie contractuels pendant la détention de ces actifs, ceux-ci sont jugés accessoires et non essentiels à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Plan. Puisque ce modèle correspond à un autre modèle économique conformément à l'IFRS 9, ces actifs financiers doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La trésorerie, le solde de règlement sur ventes, les autres débiteurs, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir et l'IQEE à recevoir sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'ils sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. À leur comptabilisation initiale, ces actifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Plan applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions, des événements et de la conjoncture économique. Toute perte de valeur initiale et subséquente doit être comptabilisée au résultat net.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

▪ Modèle économique (suite)

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Pour les clients et autres débiteurs qui ne comportent pas de composante de financement importante, le Plan utilise la méthode simplifiée, ainsi la provision pour pertes de crédit correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier.

Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que l'IQEE à rembourser sont classés comme passifs financiers au coût amorti. À leur comptabilisation initiale, ces passifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

Solde de règlement sur vente et achat

Le solde de règlement sur vente comprend les ventes de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2021 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2022. Le solde de règlement sur achat comprend les achats de placements qui ont des dates de transactions avant la fin d'année 2021 mais pour lesquelles la date de règlement est en 2022.

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir

Le versement de l'incitatif s'effectue généralement au mois de mai suivant l'année fiscale des cotisations reçues. À la date de la publication des états financiers, le montant de l'IQEE à recevoir est estimé à partir des cotisations versées par chaque souscripteur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 en appliquant, dans un premier temps, les modalités relatives à l'incitatif de base. De plus, si le souscripteur est admissible à la majoration, un montant d'incitatif additionnel à recevoir est estimé, selon les modalités applicables. Le total de l'incitatif de base ainsi que celui de la majoration est assujéti aux maximums annuels et cumulatifs et ces derniers sont également considérés dans l'estimation du montant d'IQEE à recevoir.

Actif net attribuable aux contrats

L'actif net attribuable aux contrats est un passif financier issu d'un contrat unique et le Plan présente la ventilation de ce passif financier en fonction de son utilisation, soit l'épargne des souscripteurs, le compte PAE, la SCEE, l'IQEE et les revenus cumulés sur la SCEE et l'IQEE.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actif net attribuable aux contrats (suite)

▪ Épargne des souscripteurs

L'épargne des souscripteurs correspond aux cotisations des souscripteurs, déduction faite des frais de souscription. Le Plan garantit, en tout temps, le remboursement de l'épargne aux souscripteurs.

▪ Compte PAE

Le compte PAE est constitué des revenus nets de placements générés sur l'épargne des souscripteurs cumulée au fil du temps, déduction faite des paiements d'aide aux études. Il ne peut être utilisé que pour verser les PAE et ces derniers ne peuvent être supérieurs au compte PAE du contrat.

▪ Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

Depuis le 1er janvier 1998, le gouvernement du Canada ajoute 20 % aux cotisations déposées dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE), jusqu'à l'atteinte des plafonds admissibles, par un souscripteur qui a satisfait aux conditions exigées par le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) en faisant parvenir au Plan certaines informations. Le montant annuel maximal de la subvention est fixé à 500 \$ par bénéficiaire (soit $2\,500 \$ \times 20 \% = 500 \$$). De plus, depuis le 1er janvier 2005, le taux de SCEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est passé de 20 % à 40 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2021 n'excède pas 49 020 \$ et à 30 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 49 020 \$ et 98 040 \$ pour l'année 2021. Ces montants sont indexés chaque année. Les bénéficiaires nés à partir du 1er janvier 2004 et dont la famille est financièrement admissible peuvent recevoir le Bon d'études canadien (BEC), qui se compose d'un montant initial de 500 \$ versé dans le REEE du bénéficiaire. Par la suite, ce bénéficiaire peut également être admissible à recevoir une somme de BEC additionnelle de 100 \$ par année pendant un maximum de 15 ans. La subvention est remise au bénéficiaire avec le versement des PAE.

▪ Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)

Le 20 février 2007, le gouvernement du Québec a mis sur pied l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), un programme d'encouragement à l'épargne-études prenant la forme d'un crédit d'impôt remboursable versé directement dans un REEE ouvert chez un fournisseur de REEE qui offre l'IQEE. Le montant annuel maximal de l'incitatif est fixé à 250 \$ par bénéficiaire (soit $2\,500 \$ \times 10 \% = 250 \$$). De plus, le taux d'IQEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est de 20 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2021 n'excède pas 45 105 \$ et de 15 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 45 106 \$ et 90 200 \$ pour l'année 2021. Ces montants sont indexés chaque année. Le crédit s'applique à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard d'une cotisation versée dans un REEE après le 20 février 2007 pour une année civile postérieure à 2006. Cet incitatif à l'épargne-études peut atteindre, sur une base cumulative, 3 600 \$ par enfant. L'incitatif est remis au bénéficiaire avec le versement des PAE.

Imposition

Le Plan est une fiducie instituée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et celle-ci est donc dispensée de produire la déclaration de revenus des fiducies. Le Plan ne comptabilise donc pas de charge d'impôt sur le résultat.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

L'application des méthodes comptables du Plan, qui sont décrites à la note 2 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Notes complémentaires
pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020
(en milliers de \$ canadiens)

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses (suite)

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses concernant l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir.

4. Placements

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Placements à court terme	7 159	8 487
Obligations	24 355	18 008
Actions	16 643	11 832
	48 157	38 327

5. Actifs et passifs courants

Le Plan s'attend à recouvrer les sommes relatives au solde de règlement sur vente, aux dividendes à recevoir, aux intérêts à recevoir, à la SCEE à recevoir, à l'IQEE à recevoir, ainsi qu'aux autres débiteurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture. Également, le Plan s'attend à régler les sommes relatives au solde de règlement sur achat, à l'IQEE à rembourser et aux fournisseurs et autres créditeurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

6. Fournisseurs et autres créditeurs

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Montant à payer à Kaleido Croissance inc.	7	82	62
Revenus cumulés sur subventions gouvernementales à verser à un établissement d'enseignement agréé		61	59
Autres		39	7
		182	128

7. Opérations entre parties liées

Kaleido Croissance inc.

Kaleido Croissance inc., filiale en propriété exclusive de la Fondation Kaleido, est le placeur des produits promus par la Fondation et agit à titre de gestionnaire du fonds d'investissement et de placeur du Plan.

Notes complémentaires
pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020
(en milliers de \$ canadiens)

7. Opérations entre parties liées (suite)

Fondation Kaleido

La Fondation est le promoteur du Plan INDIVIDUEL. Le Plan et la Fondation rendent compte au même conseil d'administration.

Honoraires d'administration	2021	2020
Kaleido Croissance inc.	574	387
Fondation Kaleido	-	6
	574	393

Montant à recevoir (à payer)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Kaleido Croissance inc.	(82)	(62)
Fondation Kaleido	1 800	2 230

8. Gestion du capital

Le capital du Plan correspond à l'actif net attribuable aux contrats. Les objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la valeur de l'épargne des souscripteurs et des subventions gouvernementales;
- Obtenir un rendement net maximal tout en maintenant un degré de risque approprié dans le but d'atteindre des montants de PAE satisfaisants.

Afin d'atteindre ces objectifs, les gestionnaires ont un mandat d'optimisation du rendement total par des investissements de première qualité, par la diversification et la répartition des actifs, par la sélection des titres, par la gestion de la durée et par l'analyse du crédit. Le Plan évalue et révisé périodiquement ses politiques et procédures.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, les politiques et procédures suivantes ont été appliquées :

- Épargne des souscripteurs : le Plan s'engage à rembourser l'épargne des souscripteurs et il investit ces fonds uniquement dans des titres à revenu fixe (obligations gouvernementales et corporatives) pour les plans avant échéance. Pour les plans qui ont atteint l'échéance, il investit ces fonds uniquement en trésorerie ou équivalent de trésorerie afin d'assurer la liquidité des placements lors des décaissements.
- Subventions gouvernementales : les subventions gouvernementales reçues avant le 20 avril 2012 sont investies avec une cible de 100 % en titres à revenu variable (actions canadiennes et américaines). Les subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012 sont investies uniquement en titres à revenu fixe, comme l'épargne des souscripteurs.
- Revenus cumulés sur les subventions et compte PAE : le Plan investit les sommes attribuées à ces fonds avec une cible de 100 % en titres à revenu variable, comme les subventions gouvernementales reçues avant le 20 avril 2012.
- Pour les plans individuels issus d'un transfert d'un plan collectif à l'échéance, la totalité des sommes détenues dans le contrat est investie en trésorerie ou équivalent de trésorerie compte tenu de leur versement à court terme.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, le Plan a conservé le même style de gestion prudente de son portefeuille que pour les exercices précédents, par le maintien de la philosophie de placement adoptée par le comité de placement et les gestionnaires de placements.

Ces politiques et procédures doivent se conformer aux dispositions prévues à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et remplir les conditions de l'article 146.1 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Plan n'est soumis à aucune autre exigence externe concernant son capital.

Notes complémentaires
pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020
(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers

Juste valeur

▪ **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur de la trésorerie, du solde de règlement sur vente, des dividendes à recevoir, des intérêts à recevoir, de la SCEE à recevoir, de l'IQEE à recevoir, des autres débiteurs, du solde de règlement sur achat, de la SCEE à rembourser, de l'IQEE à rembourser ainsi que des fournisseurs et autres créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'actif net attribuable aux contrats correspond à sa valeur comptable, étant donnée qu'elle représente le montant résiduel attribué aux détenteurs de contrats et aux bénéficiaires à la date de clôture.

La juste valeur des placements en actions est établie à partir des cours acheteurs. Pour les placements à court terme ainsi qu'en obligations, si des cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux et les risques de crédit.

▪ **Hierarchie des évaluations à la juste valeur**

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours (non rajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (par exemple, des prix observables sur le TSX) et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – Évaluation fondée sur des données autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), par exemple: des évaluations matricielles, des courbes de taux et la comparaison à certains indices;
- Niveau 3 – Évaluation fondée sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables), par exemple: des évaluations de placements privés effectuées par des gestionnaires de placements.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre se négocie sur un marché actif et qu'un cours publié est disponible. Si un instrument financier classé dans le niveau 1 cesse de se négocier sur un marché actif, il est transféré au niveau suivant, soit le niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et sont classés selon la hiérarchie d'évaluation :

Au 31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	5 985	1 174	-	7 159
Obligations	-	24 355	-	24 355
Actions	16 643	-	-	16 643
	22 628	25 529	-	48 157
Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	7 241	1 246	-	8 487
Obligations	-	18 008	-	18 008
Actions	11 832	-	-	11 832
	19 073	19 254	-	38 327

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2.

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers

En raison de ses activités, le Plan est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le programme global de gestion des risques du Plan vise à maximiser les rendements obtenus sans exposer l'investissement des souscripteurs à un risque indu et réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Les principaux risques financiers découlant des instruments financiers auxquels est exposé le Plan et les principales mesures prises pour les gérer sont les suivants :

▪ Risque de crédit

Le Plan est exposé au risque de crédit qui correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Plan découle principalement de ses placements en titres de créance. Le Plan a établi des critères qualitatifs de sélection des investissements afin de limiter ce risque. Pour les placements relatifs à l'épargne des souscripteurs et à une partie des subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012, le Plan sélectionne uniquement des titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, d'une municipalité, d'organismes comportant une garantie d'un gouvernement ou de sociétés considérés de qualité. Aux autres montants composant l'actif net attribuable aux contrats s'ajoute la possibilité d'investir dans des titres de corporations.

Certaines limites quantitatives ont également été établies afin de réduire le risque de crédit. Les titres de chaque emprunteur, à l'exception d'un gouvernement, sont limités à 10 % de la valeur marchande totale des titres à revenu fixe confiés au gestionnaire de placements. Une cote minimale de qualité BBB est exigée lors de l'achat.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, le Plan a investi dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés et présentant les notations de crédit suivantes :

Notation de crédit	Pourcentage du total des titres de créance*	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	%	%
AAA	1,2	3,2
AA	62,0	53,7
A	21,9	34,3
BBB	14,9	8,8

*En excluant les placements à court terme

L'exposition maximale au risque de crédit pour le Plan correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière.

▪ Risque de liquidité

Ce risque se rapporte à la capacité du Plan d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers et, donc, d'effectuer des déboursés au fur et à mesure que ceux-ci sont requis. Le Plan est exposé quotidiennement à des remboursements d'épargne aux souscripteurs. Ces derniers sont en droit de demander le remboursement de leur épargne en tout temps. Toutefois, la majorité conservent leur investissement jusqu'à l'échéance du contrat. Le risque de liquidité est sensiblement réduit par le fait que l'épargne des souscripteurs est investie en totalité dans des titres à revenu fixe qui se transigent dans des marchés liquides. Le Plan effectue une gestion quotidienne attentive de sa trésorerie et s'assure de conserver un niveau de trésorerie permettant de répondre à ses besoins de liquidités.

Notes complémentaires
pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020
(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

▪ **Risque de liquidité (suite)**

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2021 en considérant que les souscripteurs réclament leur épargne à l'échéance de leur contrat. Le souscripteur a, par contre, la possibilité de la réclamer en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Échéance	Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres créiteurs	IQEE à rembourser	Actif net attribuable aux contrats	Total
2021	-	182	130	53 167	53 479

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2020 en considérant que les souscripteurs réclament leur épargne à l'échéance de leur contrat. Le souscripteur a, par contre, la possibilité de la réclamer en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Échéance	Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres créiteurs	IQEE à rembourser	Actif net attribuable aux contrats	Total
2020	2	128	121	43 258	43 509

▪ **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La variation de certains paramètres des marchés financiers influence l'état de la situation financière du Plan et le résultat global. Le Plan tient compte de ces risques dans le choix de la répartition globale de ses actifs. Plus spécifiquement, il en atténue les effets par une diversification de son portefeuille de placements entre plusieurs marchés financiers (marchés monétaire, obligataire et boursier), différents produits dont les profils de risque varient (titres participatifs ou à revenu fixe) ainsi qu'entre les secteurs d'activités (gouvernemental, municipal, énergie, matériaux, communications, utilitaires, finance, consommation de produits, consommation de services et industries).

▪ **Risque de change**

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Plan effectue des transactions libellées en devises étrangères et est donc exposé au risque de change lors de la vente et l'achat de placements en devises américaines et lorsque le Plan a des devises américaines dans son encaisse. Au 31 décembre 2021, le Plan avait 61,1 \$ en devise américaine (15,1 \$ au 31 décembre 2020) représentant 77,2 \$ dans la trésorerie (20,0 \$ au 31 décembre 2020). Le Plan avait également des actions en devise américaine pour un total de 4,6M \$ (4,0M \$ au 31 décembre 2020) représentant 5,8M \$ dans les placements (5,3M \$ au 31 décembre 2020). Finalement, le Plan avait 4,5 \$ de dividendes à recevoir en devise américaine (3,5 \$ au 31 décembre 2020) représentant 5,7 \$ dans les dividendes à recevoir (4,5 \$ au 31 décembre 2020).

▪ **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la valeur des titres à échéance déterminée dans le portefeuille de placements. Ce risque est tempéré par une fourchette de durée pour la portion active du portefeuille obligataire, ainsi que par l'élaboration d'une durée cible en lien avec les perspectives économiques pour la partie passive du portefeuille obligataire. La répartition des échéances des obligations est régulièrement ajustée en fonction de l'anticipation du mouvement des taux d'intérêt, en respect des barèmes d'échéances prévues à la politique de placement du Plan. La durée cible est établie en fonction d'une analyse du contexte économique, des perspectives futures et du risque en fonction de la nature même du plan.

Notes complémentaires
pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020
(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

▪ **Risque de taux d'intérêt (suite)**

Au 31 décembre 2021, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le marché, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements, le résultat net, le résultat global et l'actif net attribuable aux contrats du Plan d'environ 0,9M \$ (0,7M \$ au 31 décembre 2020). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important.

Les placements ayant un risque de taux d'intérêt se détaillent de la façon suivante :

	31 décembre	31 décembre
	2021	2020
	%	%
Échéant à moins d'un an	22,7	41,2
Échéant entre un an et cinq ans	52,0	58,8
Échéant après cinq ans	25,3	28,6

▪ **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La volatilité des marchés boursiers influence principalement la valeur des actions détenues par le Plan. Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque. L'indice boursier de référence pour les actions est le S&P/TSX. Une variation de 10 % des indices boursiers, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour incidence une variation de la juste valeur des actions détenues dans le portefeuille de placements, du résultat net, du résultat global et de l'actif net attribuable aux contrats d'environ 1,7 M \$ au 31 décembre 2021 (1,2 M \$ au 31 décembre 2020). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important. L'analyse de sensibilité sur la juste valeur des titres en obligations est décrite à la section traitant du risque de taux d'intérêt.

▪ **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Plan en rapport avec la valeur comptable totale des actions :

	31 décembre	31 décembre
Segments de marché	2021	2020
	%	%
Énergie	8,2	3,9
Matériaux	1,0	1,6
Communications	3,0	3,6
Utilitaires	7,6	7,0
Finance	32,8	28,9
Consommation de produits	10,4	8,9
Consommation de services	5,0	4,1
Santé	5,0	7,3
Industries	9,5	8,8
Technologie	17,5	25,9

Notes complémentaires
pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020
(en milliers de \$ canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

▪ **Compensation**

Le tableau suivant présente les instruments financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers du Plan :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir		
Actif financier brut	1 259	1 133
Passif financier compensé	(34)	(19)
	1 225	1 114

Le Plan ne détient aucun autre instrument financier faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Le Plan ne détient aucun actif en garantie de la SCEE à recevoir.

10. COVID-19

Depuis le premier trimestre du calendrier 2020, les marchés financiers mondiaux ont connu, et pourraient continuer à connaître, une volatilité importante résultant de la propagation d'un nouveau coronavirus connu sous le nom de COVID-19. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et budgétaires importantes destinées à stabiliser la situation économique. Tout cela peut avoir une incidence sur le rendement du Plan et le Plan continue de gérer ses actifs selon les politiques d'investissement et de risque qui ont été établis.

La durée et l'impact total de la pandémie du COVID-19 sont inconnus à l'heure actuelle, tout comme l'efficacité des interventions du gouvernement et de la banque centrale. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de ces développements et leur impact sur les résultats financiers et l'état du Plan au cours des périodes futures.

11. Événements postérieurs

Fin de la commercialisation du Plan

Le 15 mars 2022, Kaleido Croissance et la Fondation ont annoncé le lancement de nouveaux plans de bourses d'études et la fin de la distribution du Plan. Plus précisément, cette communication indique que la nouvelle gamme de plans IDEO+ sera offerte à partir du 1^{er} mai 2022 tandis que la distribution du Plan cessera le 30 avril 2022. Kaleido Croissance et la Fondation continueront d'honorer les contrats déjà conclus, incluant le versement des cotisations prévues, et permettront l'ouverture de nouvelles conventions et des cotisations additionnelles dans le Plan dans les conventions existantes jusqu'au 30 avril 2022.

Baisse du taux d'honoraires d'administration

Tel qu'annoncé le 15 mars 2022, le taux d'honoraires d'administration du Plan sera réduit à partir du 1^{er} mai 2022, passant de 1,35 % à 1,305 %.

Conventions de plans de bourses d'études (non audité) au 31 décembre 2021

(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'unités au 31 décembre 2020	Nombre d'unités souscrites	Nombre d'unités résiliées ou échues	Nombre d'unités au 31 décembre 2021	Épargne des souscripteurs	Compte PAE	SCEE et rendements cumulés sur la SCEE	IQEE et rendements cumulés sur l'IQEE
9 450	3 682	(2 144)	10 988	26 101	969	20 374	5 723

Paiements d'aide aux études (non audité)
pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020
(en milliers de \$ canadiens)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Paiements d'aide aux études versés		
PAE versés excluant les subventions gouvernementales et les revenus cumulés sur celles-ci	296	222

Kaleido Croissance inc.

Placeur et gestionnaire des plans de bourses d'études
promus par la Fondation Kaleido

1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500
Québec QC G1W 0C5

Téléphone : 1 877 410-7333
Télécopieur : 418 651-8030
Courriel : info@kaleido.ca

